

SEANCE DU 1° JUIN 2015

Le premier juin deux mille quinze, à 20 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHALAMET, Maire.

Présents : Mmes MARTIN, PEYSSON C., MM. BUISSON, PEYSSON, TURC, ARIENTI, BELLE, BESSE, CROUZET, CUEFF, PONNET, PRUNENEC, ROSSIGNOL.

Absente excusée : Mme DESSUS (pouvoir à Mme MARTIN).

Secrétaire : M. BUISSON.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 4 mai est approuvé à l'unanimité.

Prochaine séance du Conseil municipal :

- Le 6 juillet 2015 à 20 H30 - secrétaire de séance : Michèle MARTIN.

Le Maire communique les informations suivantes

- Invitation de la municipalité de Poet Célard le 06/06 à 17 H pour l'inauguration de l'atelier EUREKA (initiation aux techniques de constructions médiévales).
- Remerciements de l'Office de Tourisme Dieulefit-Bourdeaux pour l'aide apportée à l'organisation du salon des artistes amateurs à la salle des fêtes.
- Suite à la présentation (le 19/05/2015 à Cléon d'Andran) de l'étude « Les aléas des inondations sur le bassin versant Roubion-Jabron » réalisée par le Cabinet HYDRETTUDES, une réunion de diagnostic du Roubion et de ses affluents aura lieu en mairie le mercredi 17/06 à 14 H avec les communes de Bézardun sur Bine et de Les Tonils.
- Réunion de mutualisation des services avec le Président de la CCDB le 11/06 à 14 H
- Tirage des jurés d'assises le 12/06 à 11 H en mairie.
- Résiliation du bail de location du bureau immeuble de la Recluse par l'ADMR fin juin.
- Remerciements des « Cyclo Marsannais » pour le rallye du Muguet et la mise à disposition de l'aire de pique-nique de D'Arraire .

1° - SIVOM du PAYS de BOURDEAUX : Demande de retrait du Syndicat des Communes de SAOU et SOYANS.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours de sa séance du 22 avril 2015, le Comité Syndical du SIVOM du Pays de BOURDEAUX a accepté, à l'unanimité, le retrait des Communes de SAOU (délibération du 02/02/2015) et SOYANS (délibération du 06/02/2015) du Syndicat.

La Commune de BOURDEAUX, comme les autres communes adhérentes au SIVOM du Pays de BOURDEAUX sont invitées à se prononcer sur ces demandes de retrait qui auront pour conséquence la modification de l'article 1 des statuts du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le retrait des Communes de SAOU et SOYANS du Syndicat
- Accepte la modification de l'article 1 des statuts portant sur la nomination des communes adhérentes
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2° - BATIMENTS COMMUNAUX : Installations de centrales photovoltaïques sur toitures.

Monsieur Le Maire cède la parole à Jean-Yves ROSSIGNOL, PDG de la SEM Energie Rhône Vallée.

Pour la mise en place de panneaux d'une puissance de 9 KWc, chaque bâtiment doit pouvoir recevoir 65 m2 de panneaux et bénéficier de 1200 heures d'ensoleillement. Le contrat à passer avec Energie Rhône Vallée a une durée de 20 ans et la rémunération est de 300 € par installation ; toutes les dépenses sont prises en charge par Energie Rhône Vallée.

Mr ROSSIGNOL indique que plusieurs bâtiments pourraient recevoir ce type d'installation (Bâtiment du CCAS, Immeuble RIGAUD et Espace Polyvalent Intergénérationnel).

Le Conseil Municipal (excepté Mr ROSSIGNOL qui ne prend pas part aux votes), conscient de l'intérêt de ce programme au regard des économies d'énergies et du développement durable,

- Décide de contracter avec Energie Rhône Vallée pour un seul et unique bâtiment, l'Espace Polyvalent Intergénérationnel (salle des fêtes).
- Mandate le Maire pour s'attacher les conseils de l'assureur de la Commune (Groupama) pour cet aménagement au regard de la garantie décennale de ce bâtiment réceptionné en septembre 2013.

3° - SI des EAUX du HAUT ROUBION – points de distribution à conserver.

Le Maire soumet la proposition de la commission travaux élargie d'accepter la pose de compteurs par le Syndicat des Eaux du Haut Roubion sur tous les points listés, à l'exception de la borne fontaine de la Recluse et de celle de la Rue du Coulard. Après discussions, la borne fontaine du Coulard restera en service. L'équipement en compteurs générera la facturation des volumes distribués sur tous ces nouveaux points de livraison (la gratuité de l'eau n'est plus légale).

4° - Affaires financières – Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition du terrain « MORIN »(parcelle F 817).

Monsieur Le Maire rappelle que le montant de l'acquisition du terrain « MORIN » est de 200 000 € auquel il convient de rajouter les frais de notaire évalués à 4 500 €. Pour financer cette acquisition, un emprunt doit être réalisé.

Monsieur Le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de négocier auprès des banques la meilleure offre sur la base des éléments suivants :

- Montant : 204 500 €
- durée : 20 ans
- taux fixe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à négocier et contracter le prêt selon les critères définis.

5° - Questions diverses.

- **PVR terrains « BOUCHET » : Création du réseau d'assainissement – Marché de travaux.**

Le Maire rappelle :

- la consultation d'entreprises (sous forme de MAPA, en date du 25/09/2014)
- l'ouverture des plis le 30/10/2014

Il indique que l'offre de l'entreprise LJTP (26460 MORNANS) était la mieux disante et s'élevait à 58 985 €. HT et notée 86/100. La répartition était la suivante : terrains PATONNIER : 50 170 € HT et terrains BOUCHET : 8815 € HT.

Les travaux sur les terrains « PATONNIER » ont été totalement réalisés à ce jour.

Il s'avère qu'une erreur de mètre (55m) s'est glissée sur le futur réseau d'assainissement usé, spécifiquement au raccordement des 4 parcelles issues de la propriété « BOUCHET ». Il a donc fallu procéder à une nouvelle consultation sur la base d'un linéaire de 235 m, pour laquelle l'entreprise LJTP a présenté l'offre la plus économique.

De ce fait, il y a lieu de :

- Passer un avenant de – 8 815 € HT avec la société LJTP, ramenant son marché originel à 50 170 € HT,
- Passer un nouveau marché avec la société LJTP, mieux disante suite à la nouvelle consultation, d'un montant de 49 890 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces propositions et autorise le Maire à signer l'avenant et ledit marché de travaux, comme toute autre pièce s'y rapportant.

- **Esplanade tennis** : le projet d'aménagement présenté par la commission ne recueille pas l'unanimité : cohabitation des jeunes enfants sur la partie engazonnée et des ados sur le reste de l'espace.

Jack TURC souhaite qu'une demande de devis pour les blocs de pierre (à usage de bancs) soit faite à l'Atelier du Grain d'Orge à GRANE et regrette que ce projet d'aménagement se fasse dans l'urgence et sans demande de financement.

Après discussion, il est décidé de nettoyer le terrain et de remblayer en gravette pour une utilisation rapide.

- **Ambroisie** : Christian CUEFF, référent, informe que le 27/06 sera la journée internationale de lutte contre l'ambroisie ; à cet effet, il organisera une animation au Parc de la Recluse, le matin en y présentant cette plante allergisante ainsi que la plateforme dédiée à son éradication.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Stéphane PRUNENEC

* Signale des problèmes de nettoyage de la salle des fêtes pour le théâtre. En réponse, Jack TURC indique que celui-ci n'a pas pu être effectué compte tenu de la présence de matériel du théâtre, mis en place avant la date prévue, ce qui a empêché les agents municipaux de procéder au nettoyage.

Michèle MARTIN

* Indique que le lundi 8 juin, avec une commission de personnes âgées, sera défini le positionnement de bancs sur des circuits de promenade dans le village.

* Rencontrera Mme SIEGEL, journaliste, pour le projet de bulletin municipal.

Catherine PEYSSON

* Demande si la réunion avec le SDED concernant l'éclairage public est prévue. Mr ROSSIGNOL précise qu'il a contacté le Directeur du SDED et que la date sera très bientôt arrêtée.

Olivier ARIENTI

* Dit avoir été interpellé par Mr et Mme Claude RASPAIL concernant un projet de réhabilitation d'un bâtiment situé quartier « La Montagne ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.